



**Programme des
Nations Unies pour l'environnement
Plan d'Action pour la Méditerranée**

Distr.: Limited

23 mai 2024

Français

Original : English

10^{ème} Réunion des Correspondants Nationaux du SAPBIO

Visioconférence, 5 juin 2024

Point 4 de l'ordre du jour : Évaluation du SAPBIO post-2020 : approche proposée et perspectives

4.1. Évaluation à mi-parcours du SAPBIO post-2020 : Note de concept proposée et calendrier

Évaluation à mi-parcours du SAPBIO post-2020 : Note de concept proposée et calendrier

Pour des raisons environnementales et économiques, ce document est imprimé en nombre limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs copies aux réunions et de ne pas demander de copies supplémentaires.

Clause de non-responsabilité :

Les désignations employées et la présentation des éléments contenus dans cette publication n'impliquent pas l'expression d'une quelconque opinion de la part du Secrétariat du Programme des Nations Unies pour l'environnement/Plan d'action pour la Méditerranée concernant le statut juridique de tout pays, territoire, ville ou zone ou de ses autorités, ou concernant la délimitation de ses frontières ou limites. Le Secrétariat n'est pas non plus responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations fournies dans les tableaux et cartes de ce rapport. De plus, les cartes servent uniquement à des fins d'information et ne peuvent pas et ne doivent pas être interprétées comme des cartes officielles représentant les frontières maritimes conformément au droit international.

Note du Secrétariat

1. Comme prévu dans le SAPBIO post-2020 (décision IG.25/11 de la CoP22) et comme demandé par la décision IG.26/5 de la CoP23, le SPA/RAC effectuera au cours de la période 2024-2025 une évaluation à mi-parcours pour évaluer les progrès collectifs de la mise en œuvre du programme post-2020 et les Parties Contractantes examineront leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (NBSAP) en conséquence pour assurer la réalisation des objectifs du SAPBIO post-2020 d'ici 2030, ainsi que des données sur les indicateurs communs du programme intégré de suivi et d'évaluation (IMAP) pour surveiller l'efficacité des actions mises en place.
2. Les cibles et les actions présentées à l'annexe III du SAPBIO post-2020 qui sont quantifiées serviront d'indicateurs des progrès de la mise en œuvre permettant l'analyse en temps opportun des progrès sur la base des éléments objectifs/numériques des cibles vers les objectifs de la stratégie.
3. Le SAPBIO post-2020 devrait être suivi comme un document vivant/dynamique, de sorte que le cadre de suivi devrait avoir besoin de flexibilité pour permettre l'adaptation.
4. Le SPA/RAC effectuera l'évaluation à mi-parcours en collaboration avec les Parties Contractantes de la Convention de Barcelone par l'intermédiaire de leurs points focaux désignés et/ou de leurs correspondants nationaux SAPBIO, des composantes du PNUE/PAM et des partenaires affiliés au Comité consultatif de SAPBIO, ainsi que de toute autre partie prenante pertinente.
5. Le document suivant a été discuté avec le Comité consultatif de SAPBIO lors de la 5ème réunion du Comité consultatif de SAPBIO, le 30 avril 2024, par visioconférence.

Évaluation à mi-parcours du SAPBIO post-2020 : Note de concept proposée et calendrier

Le SAPBIO Post-2020 :

1. Le SAPBIO post-2020¹ fixe un objectif visionnaire pour 2050, afin de garantir une Méditerranée où la biodiversité marine et côtière est valorisée, conservée, restaurée et utilisée à bon escient pour maintenir un environnement sain. La mission pour 2030 est d'initier l'inversion de la perte de biodiversité, en mettant la biodiversité marine et côtière méditerranéenne sur la voie du rétablissement au profit de la nature et des populations.

Buts et Objectifs

2. Structuré de manière hiérarchique en suivant le Cadre mondial pour la biodiversité post-2020 de la CDB, le SAPBIO post-2020 définit trois objectifs globaux pour 2030 :
 - Objectif 1 : Réduire les menaces pour la biodiversité.
 - Objectif 2 : Veiller à ce que la biodiversité soit préservée et maintenue ou améliorée pour répondre aux besoins des populations
 - Objectif 3 : Permettre un changement transformateur grâce à la mise en œuvre d'outils et de solutions.

Cadre d'évaluation à mi-parcours :

3. D'ici 2025, le Centre d'Activités Régionales des Aires Spécialement Protégées (SPA/RAC) procédera à une évaluation à mi-parcours² de la mise en œuvre collective du SAPBIO post-2020 et les Parties contractantes examineront leurs stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité (NBSAP) en conséquence pour assurer la réalisation des objectifs du SAPBIO post-2020 d'ici 2030 ;
4. L'évaluation à mi-parcours sera basée sur le tableau des actions SAPBIO post-2020 ([voir annexe III du SAPBIO post-2020](#)) et sera réalisée par des consultants externes. Les termes de référence (TDR) de ces consultants seront rédigés sur la base des recommandations et des contributions du comité consultatif de SAPBIO et des réunions des correspondants nationaux de SAPBIO.
5. Le SPA/RAC consultera les correspondants nationaux de SAPBIO et le comité consultatif de SAPBIO, qui seront activement impliqués tout au long du processus d'évaluation, pour obtenir des contributions et des conseils, en coordination avec le PNUE/PAM. Cet effort de collaboration assurera une évaluation complète et solide.

¹[Décision I2G.25/11 : Programme d'action stratégique post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles dans la région méditerranéenne \(SAPBIO post-2020\)](#)

²[Décision IG.26/5 : Zones Spécialement Protégées \(ZPS\), Zones Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne \(ASPIM\) et Restauration des Ecosystèmes](#)

Objectif de l'évaluation :

- L'évaluation à mi-parcours se concentrera sur la détermination des progrès des Parties contractantes vers les objectifs fixés pour 2025. Il évaluera l'état des activités de démarrage dont la date limite de mise en œuvre est 2025 et la faisabilité d'atteindre les objectifs d'ici 2027, 2030 et au-delà. Toute lacune identifiée sera soigneusement examinée et les actions prioritaires seront mises à jour pour assurer la réalisation en temps opportun des trois objectifs globaux.

Calendrier :

- Le projet d'évaluation devrait être achevé à temps pour être présenté à la 17^e réunion des points focaux nationaux de la SPA/BD au premier semestre de 2025. Le calendrier comprend les étapes clés suivantes :

	2024								2025							
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4				
Projet de note conceptuelle																
Partager la note conceptuelle avec l'unité de coordination (52 ^{ème} réunion ECP)																
Élaborer la note conceptuelle détaillée comprenant une approche d'évaluation proposée et rédiger les termes de référence (TdR) pour les consultants externes																
Partager la note conceptuelle détaillée avec l'unité de coordination																
Organiser la réunion du comité consultatif CC, 30 avril 2024, en ligne ; discuter de l'approche																
Examen de la note conceptuelle basée sur les conclusions de la réunion du CC et la partager avec les correspondants nationaux (CN) du SAPBIO																
Organiser la réunion des correspondants nationaux du SAPBIO, 5 juin 2024, en ligne																
Revue du concept Note basée sur les conclusions et recommandations de la réunion des CN																
Lancement de l'appel à consultants externes et mise en place du contrat																
Exécution des activités d'évaluation par le (s) consultant (s) retenu (s)																
Premier projet de rapport d'évaluation à mi-parcours																

	2024								2025							
	T1		T2		T3		T4		T1		T2		T3		T4	
Examen du projet d'évaluation à mi-parcours par le SPA/RAC et l'Unité de Coordination																
Examen du projet de rapport d'évaluation à mi-parcours par le comité consultatif SAPBIO et les correspondants nationaux SAPBIO																
Projet final de rapport d'évaluation à mi-parcours																
Présentation du projet de rapport d'évaluation à mi-parcours et des recommandations lors de la 17 ^e réunion des points focaux nationaux de la SPA/BD, tel qu'examiné par les correspondants nationaux et le comité consultatif																
Présentation du rapport d'évaluation à mi-parcours et des recommandations lors de la réunion des POINTS focaux du PAM, telle qu'examinée par la réunion des points focaux nationaux du SPA/BD																
Présentation du rapport d'évaluation à mi-parcours et des recommandations à la CoP24 de la Convention de Barcelone telles qu'examinées par la réunion des points focaux nationaux du PAM et édition de la version finale du rapport d'évaluation à mi-parcours																

Conclusion:

8. L'évaluation à mi-parcours du SAPBIO post-2020 de la Convention de Barcelone est une étape essentielle pour évaluer les progrès accomplis aux niveaux national et régional ; identifier les lacunes et les difficultés ; mettre à jour les priorités ; définir des recommandations pour atteindre les objectifs convenus pour 2030.
9. Le comité consultatif SAPBIO et les correspondants nationaux SAPBIO seront d'un grand soutien pour assurer un processus d'évaluation complet et inclusif dans le délai proposé.